

**Bien candidater : Fiche d'information sur le programme ERASMUS+
à l'attention des étudiants du département Angellier (2017-18)**

Les étudiants du département Angellier désirant partir en mobilité Erasmus doivent valider leur année dans leur université d'accueil (30 ECTS par semestre, 60 ECTS par an). Pour cela, il vous faut choisir des cours correspondant à votre cursus au sein du département Angellier. **Si une équivalence exacte ne peut être trouvée avec vos UE**, il faudra obligatoirement et au minimum pour l'année (60 ECTS) :

- **un cours de civilisation***
- **un cours de littérature***
- **un cours de langue / linguistique / writing skills...**
- **un cours correspondant aux options choisies en UE7 et UE8 (si parcours transversal)**

*Si vous partez pour un semestre (30ECTS), vous choisirez le cours (littérature ou civilisation) que vous n'avez pas suivi pendant votre semestre à Angellier : si par exemple vous avez suivi le cours de civilisation au semestre 5, vous devrez prendre un cours de littérature lors de votre semestre en échange.

Si vous êtes en Master lors de votre échange, le contrat d'études devra être déterminé avec votre responsable de mémoire ou le/la responsable du Master dans lequel vous êtes inscrit(e).

Attention : les étudiants inscrits en MEEF ne peuvent pas valider un M1 ou un M2 en mobilité Erasmus, ce Master se faisant obligatoirement en présentiel.

Il vous faut donc réfléchir en amont à vos choix d'orientation. Le parcours standard à Angellier est le parcours MER (Métiers de l'Enseignement et de la Recherche), mais il existe plusieurs parcours qui vous pré-orientent vers différents masters et dont il faut absolument tenir compte.

Si vous êtes inscrit(e) dans un parcours transversal qui comporte des UE7 et UE8 à valider hors de l'UFR Angellier, comme c'est le cas pour les parcours EPL, bi-langues ou FLE, Angellier ne pourra valider que les cours d'anglais, et il vous faudra donc trouver un référent pédagogique dans l'autre discipline. Certains parcours nécessitent l'accord du responsable du parcours pour être validés car ils nécessitent des conditions particulières, comme la validation de stages lors de la mobilité (ex parcours EPL). **Renseignez-vous bien sur les exigences du parcours que vous avez choisi.**

Il est donc essentiel que vous sélectionniez votre université d'accueil judicieusement quand vous remplirez votre dossier de candidature :

- La spécialité de chaque accord bilatéral est indiquée dans le tableau communiqué par les RI. Vérifiez bien quel est le département d'affiliation auquel vous serez rattaché, et le cas échéant, si l'échange est ouvert aux étudiants post-licence (colonne 6 du tableau).
- Vérifiez bien qu'il existe des cours correspondant à votre parcours (transversal ou pas) dans chaque université choisie.
- Renseignez vous sur les exigences de votre parcours, et contactez les responsables de parcours si vous n'êtes pas sûr(e) que les cours en questions sont validables à Lille 3.

Étudiants Angellier désirant partir dans une université non-anglophone

Dans la mesure où vous faites des études d'anglais, nous vous recommandons de choisir une université anglophone pour votre année à l'étranger. Dans certains cas (motivés) et **sous réserve que vous trouviez des cours correspondant à votre cursus et à votre niveau d'études**, nous acceptons que vous partiez dans un pays non-anglophone. Il vous faudra donc vérifier que l'université dans laquelle vous souhaitez faire votre échange dispose :

- de suffisamment de cours **en anglais**.
- de suffisamment de cours **d'anglais** correspondant à votre cursus à Angellier (i.e. **cours de civilisation, cours de littérature, et cours de langue / linguistique / writing skills**).
- que ces cours sont validables dans le cadre de votre échange (voir plus haut)

Bien cordialement,

Corinne Oster

Coordinatrice Pédagogique Erasmus – Étudiants sortants

Département Angellier, UFR LLCE

Université de Lille 3 – Charles-de-Gaulle